Lesquin, 2 novembre 2026, 18h00

# CONVOCATION DES ACTIONNAIRES ET DES CREANCIERS DE NACON REUNIS EN CLASSES DE PARTIES AFFECTEES POUR VOTER SUR LE PLAN DE REDRESSEMENT

## MISE A DISPOSITION DU PROJET DE PLAN DE REDRESSEMENT

**Convocation des classes de parties affectées**

**Lesquin, le 2 novembre 2026 – NACON** (ISIN FR0013482791) (la **« Société »**) rappelle que par jugement en date du 2 mars 2026, le Tribunal de commerce de Lille Métropole (le « **Tribunal** ») a ouvert une procédure de redressement judiciaire au bénéfice de la Société (la « **Procédure de Redressement Judiciaire** »).

Le projet de plan de redressement a pour objet de restructurer l'endettement de la Société afin d'assurer sa pérennité et le maintien de l'emploi. Il s'appuie sur les mesures de restructuration sociale et opérationnelle réalisées pendant la période d'observation, la restructuration du passif, un apport de fonds propres avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et la conversion de créances intragroupe en capital. Il est conçu pour être adopté concomitamment au plan de sauvegarde accélérée de Bigben Interactive, dont il est indissociable, notamment en raison de la participation prévue de Bigben Interactive à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en numéraire à hauteur de 16 millions d'euros.

Le Tribunal a désigné la SELARL FHBX, prise en la personne de Maître Hélène Bourbouloux, et la SELARL BMA, prise en la personne de Maître Laurent Miquel, en qualité d'administrateurs judiciaires de la Société.

Dans ce contexte, les membres des classes de parties affectées, actionnaires de la Société et créanciers concernés, sont convoqués pour se prononcer sur le projet de plan de redressement qui leur est soumis.

Les classes de parties affectées pourront ainsi voter sur le projet de plan, selon les modalités spécifiques prévues par le règlement intérieur des classes de parties affectées et les avis de convocation, à savoir :

- s'agissant des créanciers (*classes n° 1 à 13*), uniquement par voie électronique entre le 12 novembre 2026 à 00h00 et jusqu'au 23 novembre 2026 à 23h59 (avec une comptabilisation des votes le 24 novembre 2026), selon les modalités détaillées dans les avis de convocation les concernant ;

- s'agissant des actionnaires (*classe n° 14 – Détenteurs de capital)*, en présentiel lors de la réunion de la classe des actionnaires qui se tiendra le 24 novembre 2026 à 11h00 ou par correspondance, par procuration ou par voie électronique dans les conditions et selon les modalités détaillées dans l'avis de réunion valant avis de convocation les concernant.

Les avis de convocation, ainsi que l'avis de réunion valant avis de convocation pour la classe des actionnaires, sont sujets à publicité légale et ont notamment été publiés au BALO et dans un journal d'annonces légales ce jour.

Ils sont également accessibles, ainsi que le règlement intérieur des classes de parties affectées et des modalités de vote et l'ensemble des documents devant être mis à disposition des créanciers et actionnaires dans les conditions légales et réglementaires applicables, sur le site internet de la Société (https://corporate.nacongaming.com/restructuration-financiere/).

Les classes de parties affectées, en ce inclus la classe des actionnaires, se prononceront sur une résolution unique, à savoir l'approbation du projet de plan de redressement de la Société.

**Mise à disposition du projet de plan de redressement**

Le projet de plan de redressement, préparé par la Société avec le concours des administrateurs judiciaires, sur la base duquel toutes les classes de parties affectées se prononceront, est accessible ce jour sur le site internet de la Société (https://corporate.nacongaming.com/restructuration-financiere/).

Les résultats des votes seront publiés sur le site internet de la Société à l'issue du vote des classes de parties affectées.

Les modalités techniques des opérations portant sur le capital prévues par le projet de plan de redressement de la Société qui sera soumis à l'examen du Tribunal ainsi que les opérations qui seront réalisées postérieurement sont plus amplement décrites dans un document disponible sur le site internet de la Société (https://corporate.nacongaming.com/restructuration-financiere/).

**Prochaines étapes**

À l'issue du vote des créanciers et actionnaires de la Société dans le cadre de classes de parties affectées, le Tribunal statuera sur l'adoption du plan de redressement à l'occasion d'une audience fixée au 9 décembre 2026.

Les opérations de restructuration financière seront mises en œuvre à la suite de cette adoption et devraient s'achever d'ici la fin du premier trimestre 2027.

La Société informera le marché, en temps utile, des prochaines étapes de sa restructuration financière, et notamment du calendrier détaillé des opérations sur le capital à venir.

**A PROPOS DE NACON**

**CHIFFRE D'AFFAIRES IFRS 2025/2026 :** 160,8 M€

**EFFECTIF**
Plus de 800 collaborateurs

**INTERNATIONAL**
23 filiales et un réseau de distribution dans 100 pays
**https://corporate.nacongaming.com/**

NACON est une société du groupe BIGBEN créée en 2019 afin d'optimiser ses savoir-faire en forte synergie sur le marché du jeu vidéo. En regroupant ses 12 studios de développement, l'édition de jeux vidéo AA, la conception et la distribution de périphériques gaming premium, NACON concentre 30 années d'expertise au service des joueurs.

Société cotée sur Euronext Paris, compartiment B – Indices : CAC Mid&Small
ISIN : FR0013482791 ; Reuters : NACON.PA ; Bloomberg : NACON:FP

**CONTACT :**
Cap Value – Gilles Broquelet gbroquelet@capvalue.fr - +33 1 80 81 50 00

*Avertissement*

*Ce communiqué a été préparé uniquement à titre informatif et ne doit pas être interprété comme une sollicitation ou une offre d'achat ou de vente de valeurs mobilières ou instruments financiers connexes. De même, il ne donne pas et ne doit pas être traité comme un conseil d'investissement. Il n'a aucun égard aux objectifs de placement, à la situation financière ou aux besoins particuliers de tout récepteur. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, n'est fournie par rapport à l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations contenues dans ce document. Il ne devrait pas être considéré par les bénéficiaires comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont sujettes à changement sans préavis.*